



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, aux missions de bons offices
et aux autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions
et groupes d'experts**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera exposées dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2015 relatives au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, pour un montant net de 947 500 dollars (montant brut : 971 600 dollars).



I. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

(947 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a été créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de créer pour une période initiale de 13 mois un groupe composé au maximum de cinq experts placé sous la direction du Comité créé dans la même résolution pour surveiller le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposées aux individus ou entités désignés par le Comité comme se livrant ou apportant appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud et fournir des informations pouvant servir à désigner éventuellement ces personnes et entités. Le Groupe sera chargé des tâches suivantes :

a) Aider le Comité à s'acquitter du mandat défini dans la résolution 2206 (2015), notamment en lui fournissant des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités qui se livreraient aux activités décrites aux paragraphes 6 et 7;

b) Réunir, examiner et analyser toute information concernant l'application des mesures édictées dans la résolution 2206 (2015), en particulier les violations de ses dispositions, au regard en particulier des objectifs énoncés aux paragraphes 21 et 22;

c) Réunir, examiner et analyser toute information concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la fourniture d'assistance connexe, militaire ou autre, notamment par le truchement de réseaux de commerce illicite, aux personnes et entités qui sapent les processus politiques visant à parvenir à un accord de paix définitif ou qui participent à des actes violant le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire;

d) Remettre au Conseil, après concertation avec le Comité, un rapport d'activité le 1^{er} septembre 2015 au plus tard et un rapport final le 1^{er} février 2016 au plus tard, et lui présenter un point de la situation tous les mois, sauf les mois où ces rapports doivent lui être remis;

e) Aider le Comité à préciser et à actualiser les informations sur les personnes et entités visées par les mesures imposées dans la résolution 2206 (2015), notamment en fournissant des renseignements concernant leur identité et d'autres renseignements pouvant servir à établir le résumé des motifs présidant à leur inscription sur la liste, qui est mis à la disposition du public.

Coopération avec d'autres entités

2. Dans l'exécution de son mandat, le Groupe d'experts devrait solliciter la coopération et l'assistance non seulement des États Membres, mais aussi d'organisations économiques régionales telles que l'Union africaine et sa commission d'enquête sur le Soudan du Sud, d'opérations de paix des Nations Unies déployées dans la région comme la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de son mécanisme de surveillance et de vérification, ainsi que des autres équipes et groupes de surveillance des sanctions compétents.

Hypothèses budgétaires pour 2015

3. On prévoit que le Groupe d'experts, qui sera basé au Soudan du Sud, exécutera les tâches qui lui incombent, notamment en surveillant l'application des mesures pertinentes énoncées dans la résolution 2206 (2015). Il s'informerera sur ce que font les États pour appliquer les mesures décidées par le Conseil de sécurité. Sous réserve des conditions de sécurité, il sera appelé à faire un vaste travail sur le terrain et à enquêter sur place sur les cas présumés de violation et à formuler des recommandations à cet égard. Le Groupe d'experts doit aussi remettre au Conseil un rapport d'activité et un rapport final, et lui présenter un point de la situation tous les mois, en faisant les recommandations voulues.

4. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Assurer l'application intégrale des mesures de sanction énoncées dans la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité relative au Soudan du Sud

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité à réagir en cas d'allégations de violation de communications

Indicateurs de succès

a) i) Nombre de communications officielles adressées par le Comité à des États et à d'autres entités au sujet des allégations de violations signalées par le Groupe d'experts

Mesure des résultats

2015 (objectif) : 6

ii) Nombre de réunions bilatérales organisées entre le Président du Comité et les États et organisations concernés pour donner suite au rapport du Groupe d'experts

Mesure des résultats

2015 (objectif) : 3

Produits

- Rapport du Conseil de sécurité (1)
- Exposé à l'intention du Comité (1)
- Communication mensuelle d'informations au Comité(6)

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

b) Renforcement de l'aptitude du Conseil de sécurité à adapter le régime de sanctions

b) i) Nombre de recommandations formulées par le Groupe d'experts approuvées par le Comité

Mesure des résultats

2015 (objectif) : 6

ii) Nombre de recommandations formulées par le Groupe d'experts incorporées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions

Mesure des résultats

2015 (objectif) : 1

Produits

- Recommandations adressées au Comité sur les mesures à prendre pour faire connaître ou modifier le régime de sanctions (1)
- Recommandations concernant des personnes ou entités à inscrire sur les listes (3)

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

c) Meilleur respect des sanctions par les États et les autres entités concernées

c) i) Nombre de communications des États et d'autres entités au sujet de problèmes liés à l'application des sanctions

Mesure des résultats

2015 (objectif) : 13

ii) Nombre de communications adressées par des États et d'autres entités pour solliciter des conseils sur la bonne application des mesures de sanction

Mesure des résultats

2015 (objectif) : 9

Produits

- Communications adressées par le Groupe d'experts à des États et d'autres entités pour demander des renseignements sur l'application des mesures de sanction (36)
- Enquêtes du Groupe d'experts au sujet d'éventuelles violations des mesures de sanction par des États et d'autres entités (7)

Facteurs externes

5. L'objectif pourra être atteint si les États appliquent les résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts et si le Groupe peut mener ses enquêtes en toute liberté.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montants nécessaires pour 2015			
	Total	Dépenses non renouvelables	Total pour 2014	Variation 2014-2015
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
Personnel civil	134,5	–	–	134,5
Dépenses opérationnelles	813,0	36,4	–	813,0
Total	947,5	36,4	–	947,5

Postes temporaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan inter-national)	Adminis-trateurs			Agents locaux
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	3	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	3	–	–	–	3

6. Il est proposé de créer un poste temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-3), qui serait chargé de fournir aux experts des avis techniques et un appui fonctionnel comme suit : mener des travaux de recherche; recueillir, trier et analyser des informations présentant un intérêt pour les travaux du Groupe d'experts; faciliter la rédaction des rapports et de la correspondance; coordonner l'appui logistique et administratif aux experts; apporter un appui aux experts en mission; et assurer la liaison avec le Comité, les organismes des Nations Unies, les États Membres et d'autres entités compétentes. Il est également proposé de créer un poste temporaire d'assistant de recherche [agent des services généraux (autres classes)], qui serait chargé d'effectuer des activités de recherche et de fournir un appui administratif au Groupe d'experts, et un poste temporaire d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)], dans le Bureau exécutif du Département des affaires politiques, pour prendre en charge la demande de plus en plus forte de services d'appui administratifs, financiers et logistiques découlant de l'élargissement de la composition du Groupe d'experts sur la Libye en 2014 et de la création du Groupe d'experts sur la République centrafricaine en 2013, du

Groupe d'experts sur le Yémen en 2014 et du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud en 2015.

7. Les prévisions de dépenses pour 2015 s'élèveraient à 947 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents à deux postes temporaires [1 P-3 et 2 G(AC)], dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui technique et administratif aux membres du Groupe d'experts (134 500 dollars); les honoraires (375 700) dollars et les frais de voyage (303 200 dollars) des cinq membres du Groupe; les frais de voyage du personnel (19 100 dollars); et diverses dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, notamment la location de bureaux et de véhicules, les communications, l'achat et l'entretien du matériel informatique, et d'autres services et fournitures (115 000 dollars).

8. Dans l'attente de l'élaboration et de la présentation du présent projet de budget, les dépenses engagées par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud ont été financées par un crédit de 178 700 dollars, ouvert en vertu de l'autorisation d'engagement que l'Assemblée générale a accordée au Secrétaire général par sa résolution 68/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015, autorisation qui prendra fin dès que l'Assemblée aura statué sur le présent budget.

Ressources extrabudgétaires

9. Il n'est pas prévu d'allouer des ressources extrabudgétaires au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud en 2015.

II. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

10. L'Assemblée générale est invitée à :

a) **Approuver le budget d'un montant de 947 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) destiné au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015;**

b) **Ouvrir au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit supplémentaire de 947 500 dollars, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/21; et**

c) **Ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit d'un montant de 24 100 dollars, qui sera compensé par l'inscription d'un montant égal au titre du chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel).**